

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue en visioconférence le 7 mai 2020 à 19h30, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

64-05-20

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2020
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 7 mai 2020
- 5 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 5.1 - Service incendie
 - 5.2 - Demande de soumissions - pavage
 - 5.3 - Travaux / Centre Civique
 - 5.4 - Entretien chemins d'hiver
 - 5.5 - Éco-centre
 - 5.6 - Règlement concernant les animaux
 - 5.7 - Abat-poussière
 - 5.8 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 6 - QUESTIONS DIVERSES
 - 6.1 - Oeuvre des loisirs
 - 6.2 - Adoption du rapport financier 2019
 - 6.3 - Rapport annuel sur la gestion contractuelle 2019
 - 6.4 - COVID-19
 - 6.5 - Mutuelle de prévention / Santé et Sécurité au travail
 - 6.6 - Comité rue Principale
- 7 - CORRESPONDANCE
 - 7.1 - FQM
 - 7.2 - Mini-Scribe
- 8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant l'item suivant:

6.6 Comité rue Principale

ADOPTÉE

65-05-20

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2020

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2020 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnées soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

66-05-20

4.1 - Comptes fournisseurs au 7 mai 2020

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 7 MAI 2020

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2000218	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	34,13	34,13
C2000218	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2000219	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	5 299,45	5 299,45
C2000219	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	34,21	34,21
C2000219	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	10 681,60	10 681,60
C2000220	OEUVRE DES LOISIRS	2 500,00	2 500,00
C2000221	OEUVRE DES LOISIRS	9 000,00	9 000,00
C2000222	GILLES VEZINA	57,60	57,60
C2000223	HYDRO-QUEBEC	916,56	916,56
C2000223	HYDRO-QUEBEC	710,82	710,82
C2000223	HYDRO-QUEBEC	825,05	825,05
C2000223	HYDRO-QUEBEC	837,95	837,95
C2000223	HYDRO-QUEBEC	876,50	876,50
C2000224	HYDRO-QUEBEC	2 330,16	2 330,16
C2000225	BELL MOBILITÉ INC.	168,71	168,71
C2000226	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	459,90	459,90
C2000226	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	455,29	455,29
C2000227	MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE	543,04	543,04
C2000228	MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE	1 044,18	1 044,18
C2000228	MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE	459,90	459,90
C2000229	SONIA BAILLARGEON	92,30	92,30
C2000230	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	193,59	193,59
C2000231	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2000232	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00	5 000,00
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	1 921,00	1 921,00
	PIERRE FOURNIER	872,10	872,10
C2000233	AON HEWITT	3 044,45	
C2000234	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	7 546,46	
C2000235	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 823,79	
C2000235	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	20,98	
C2000236	SSQ GROUPE FINANCIER	3 845,30	
C2000237	BLANCHETTE, VACHON ET ASSOCIÉS	5 173,88	
C2000238	SOGETEL INC.	334,47	
C2000239	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	15,00	

C2000240	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	167,34	
C2000241	COOP STE-JUSTINE	756,63	
C2000241	COOP STE-JUSTINE	372,28	
C2000242	HYDRO-QUEBEC	887,02	
C2000242	HYDRO-QUEBEC	31,81	
C2000243	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	
C2000244	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	18 663,25	
C2000245	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C2000246	GARAGE GILLES DUCHAINE	836,35	
C2000247	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	985,61	
C2000248	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	42,09	
C2000249	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	77,99	
C2000250	PUROLATOR COURRIER LTEE	23,34	
	FEDERATION QUEBECOISE DES		
C2000251	MUNICIPALITES	258,69	
C2000252	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	708,45	
C2000253	QUÉBEC MUNICIPAL	334,94	
C2000254	PIECES D'AUTOS L.POULIN ENR.	402,41	
C2000255	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	882,26	
C2000256	UAP INC.	584,44	
C2000257	VALERO ÉNERGIE INC.	2 568,23	
C2000258	EUROFINS ENVIRONEX	63,24	
	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE)		
C2000259	INC.	254,30	
C2000260	M.R.C. DES ETCHEMINS	2 221,76	
C2000261	CARRIERE STE-ROSE	7 811,24	
C2000262	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	423,11	
C2000263	PRODUITS SANITECH	223,58	
	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN		
C2000264	VACHON	321,47	
	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN		
C2000264	VACHON	63,21	
C2000265	GYRO-TRAC CORPORATION	25,10	
C2000266	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2000266	DATA2CLOUD.CA	88,36	
	COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE		
C2000267	CHAUDIÈRE	50,00	
	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES		
C2000268	ETCHEMINS	38 465,54	
C2000269	SABLE MARCO	3 830,22	
	GARDAWORLD SYSTÈME DE		
C2000270	SÉCURITÉ	1 748,77	
C2000271	GROUPE ACCISST	1 183,44	
	TOTAL	156 127,50	45 594,04
	SOLDE À PAYER	110533,46	
	ENCAISSE	391441,31	

Sur une proposition de Linda Gosselin,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - INSPECTEUR MUNICIPAL

5.1 - Service incendie

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à la Régie des incendies notamment en ce qui a trait au règlement d'emprunt pour l'achat du camion incendie ainsi que sur le dossier des salaires des pompiers.

67-05-20

5.2 - Demande de soumissions - pavage

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions publiques en vue de l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse de différentes rues de la municipalité;

QUE les renseignements relatifs à cette demande de soumission sont plus amplement décrits dans le document intitulé « Soumissions publiques en vue de l'exécution de travaux de pavage » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée portant la mention « soumissions - pavage » à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, jusqu'à 14 heures le 4 juin 2020 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

68-05-20

5.3 - Travaux / Centre Civique

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les modifications proposées au plan initial par Alex Corriveau de MAC Construction dans son courriel daté du 7 mai 2020 pour un montant additionnel de 2 000\$;

Que ledit conseil municipal accepte la proposition de Mac Construction pour l'installation des bordures de béton dans la cour du Centre civique pour la somme de 5 118.42\$ plus taxes;

Que le conseil accepte également la proposition de Sylvain Métivier de Embellissements Langevin pour les modifications apportées au plan initial pour l'installation de pavés et d'enrochement supplémentaire pour une somme additionnel de 2 500\$ plus taxes.

ADOPTÉE

69-05-20

5.4 - Entretien chemins d'hiver

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de monsieur Pascal Vachon pour combler le poste d'employé de voirie et d'entretien des chemins d'hiver et ce, à compter du 11 mai 2020.

ADOPTÉE

70-05-20

5.5 - Éco-centre

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre de service de Services sanitaires D.F. de Beauce pour la location de conteneurs à l'Éco-centre;

ADOPTÉE

71-05-20

5.6 - Règlement concernant les animaux

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ c P-38.002, ci-après la « Loi »);

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a édicté, en vertu de la Loi, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (ci-après le « Règlement »);

ATTENDU QUE la Municipalité est chargée de l'application du Règlement sur son territoire;

ATTENDU QUE l'article 14 du Règlement prévoit que la Municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé responsable de l'exercice des pouvoirs relatifs aux déclarations de chiens potentiellement dangereux et aux ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens;

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi prévoit que la Municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé pour agir comme inspecteur ou enquêteur sur son territoire pour veiller à l'application du Règlement;

ATTENDU QUE l'article 9 de la Loi prévoit que la Municipalité peut intenter toute poursuite pénale pour une infraction à une disposition du Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité,

Que le Conseil municipal de Sainte-Justine désigne le directeur général et/ou l'inspecteur municipal comme fonctionnaires responsables de l'exercice des pouvoirs relatifs aux déclarations de chiens potentiellement dangereux et aux ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens en vertu de l'article 14 du Règlement;

QUE ledit conseil municipal désigne le directeur général et/ou l'inspecteur municipal pour agir comme inspecteurs et enquêteurs pour veiller à l'application du Règlement sur le territoire de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, l'inspecteur municipal et la Sûreté du Québec à émettre et délivrer tout constat d'infraction en vertu de la Loi ou du Règlement.

ADOPTÉE

72-05-20

5.7 - Abat-poussière

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre reçue de Transport Adrien Roy et filles pour l'épandage de chlorure de calcium liquide pour les années 2020 et 2021 et ce, pour la somme de 0.356\$ le litre plus taxes.

ADOPTÉE

73-05-20

5.8 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 115 407 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la municipalité de Sainte-Justine informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ».

ADOPTÉE

6 - QUESTIONS DIVERSES

6.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé que le directeur des loisirs reprendra son travail le 11 mai.

74-05-20

6.2 - Adoption du rapport financier 2019

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019, tel que préparé par la Société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon.

ADOPTÉE

6.3 - Rapport annuel sur la gestion contractuelle 2019

Le directeur général remet aux membres du conseil municipal le rapport annuel 2019 de la Municipalité de Sainte-Justine concernant l'application du règlement 177-18 sur la gestion contractuelle.

Ce rapport sera également disponible sur le site internet de la Municipalité.

75-05-20

6.4 - COVID-19

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal fixe le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Sainte-Justine qui demeure impayée en date du 1er juin 2020 à 0% par année;

Que ce taux s'appliquera jusqu'au 1er septembre 2020 et pourra faire l'objet d'une révision en raison des consignes édictées par le gouvernement provincial

relatives à la Covid-19 et de la situation des contribuables de notre municipalité qui pourrait devenir précaire suite à cette pandémie.

ADOPTÉE

6.5 - Mutuelle de prévention / Santé et Sécurité au travail

Le directeur général informe le conseil municipal que notre adhésion au Groupe Accisst est officielle et ce, depuis le 7 avril 2020.

De plus, suite au retour progressif de Mario Lapierre, le Groupe Accisst s'occupera de l'expertise demandée par le médecin pour son retour au travail sans restriction.

6.6 - Comité rue Principale

Le conseil est informé que le comité rue Principale étudie présentement la possibilité de remplacer les jardinières suspendues dans les poteaux par des bacs à fleurs au sol.

De plus, il est également possible que des oriflammes estivales soient installés en remplacement de ceux d'hiver.

7 - CORRESPONDANCE

7.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transférée aux membres du conseil municipal.

7.2 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de mai est remis aux membres du conseil.

76-05-20

8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h45.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT